

besoin de réfections, et jusqu'ici je ne sache pas encore qu'on ait fait de réfections; jamais le département ne m'a présenté de comptes pour réfections faites à ce bateau.

En ce qui concerne la halage du bateau, je dois dire que je demandai à M. Préfontaine la permission de haler le bateau sur une des coïttes de l'Etat, coïttes déjà construites et installées pour les travaux de l'Etat. Quand je demandai à M. Préfontaine la permission mentionnée, je lui dis que je voulais faire ce travail avec mon propre personnel, vu que, pour aucune considération, je ne voudrais que les employés de l'Etat ne participassent à ce travail. Jamais encore, à venir au moment où cette enquête surgit, ou jusqu'à la semaine dernière, je n'avais su que les employés de l'Etat avaient halé mon bateau. Je m'informai d'un homme qui était mon contre-maître à cette époque, si les employés de l'Etat n'avaient pas halé mon bateau et voici quelle fut sa réponse: que je lui avais dit d'amener le bateau et de le faire haler avec mon propre personnel, et il amena le bateau dans cette intention; mais M. Offspring qui était là lui dit: "Peu importe, je vais faire haler ce bateau en un quart d'heure, en même temps que votre propre bateau."

Par M. Northrup:

D. Quand vous a-t-on dit cela?—R. Il y a environ une semaine, quand je m'informai si mes hommes n'avaient pas halé le bateau. A cette époque, j'avais nombre d'hommes à mon emploi; j'aurais pu le faire et l'aurais fait; mais sans aucun doute, M. Offspring lui a dit cela, croyant que ce serait l'affaire de quelques minutes, et il n'y a pas songé davantage.

D. Et le calfatage?—R. Le calfatage a été fait. Je vis M. Noble plus tard et lui demandai ce que je lui devais et il me répondit \$6. Je lui payai cette somme et jamais depuis cette époque je n'ai rien entendu au sujet de ce compte; voilà tout ce que je sais au sujet de ce yacht.

Il y a deux ou trois autres questions qui sont venues sur le tapis et au sujet desquelles je voudrais dire un mot. Vient d'abord la question du gaz acétylène pour la compagnie d'amidon. Nous avions fait venir un chimiste de Chicago, qui avait besoin de gaz pour ses essais, en matière d'éclairage. Nous n'avions pas de gaz à Prescott et ce chimiste voulait installer une usine de gaz acétylène qui coûterait plusieurs centaines de dollars; il n'était pas absolument sûr que le gaz acétylène répondrait aux besoins; et dans le but de faire un simple essai de ce gaz acétylène, je demandai à M. Fraser s'il me permettrait d'utiliser un peu de ce gaz acétylène pour un ou deux jours, afin d'en faire l'essai. M. Fraser installa ce gaz et nous en fîmes l'essai, mais sans succès. C'était tout simplement pour l'essai et le résultat fut que nous n'installâmes point de matériel à gaz acétylène, comme nous l'aurions fait, si l'essai avait réussi. Pour mon propre compte, je ne pensai pas que nous en avions utilisé de quantité appréciable. Voilà tout ce qui concerne le gaz acétylène, mais je n'ai nullement bénéficié de l'usage de ce gaz.

D. Pardon, c'était une compagnie?—R. Oui, c'est la compagnie qui a bénéficié de l'avantage qui a pu résulter de l'usage de ce gaz.

Une autre question qu'on a mentionné est celle d'une machine à vapeur. C'était au dé-

but de notre exploitation et j'avais donné une commande pour des machines qui n'étaient pas encore arrivées; nous voulions commencer notre travail, et il y avait dans les magasins de l'Etat une machine qu'on avait mise au rancart il y a quelques années, mais qui répondrait parfaitement aux besoins de la compagnie pour une courte période de temps, en attendant l'arrivée de nos machines. Je demandai à M. Fraser s'il permettrait à la compagnie d'utiliser cette machine, en attendant l'arrivée des nôtres. La machine était en mauvais état, n'ayant pas été utilisée depuis nombres d'années. Je la fis transporter à l'atelier des machines où elle subit les réfections voulues, l'utilisai pendant quelque temps, puis la renvoyai en bien meilleur état que lorsque nous l'avons empruntée.

M. REID (Grenville): L'honorable député voudrait-il aussi bien donner lecture de la déposition de M. Noble, celui-là même qui était à la tête de l'usine.

M. KYTE: Je le ferais volontiers, si je pouvais mettre la main dessus.

M. REID: M. Noble était à la tête de l'usine et était toujours là.

M. KYTE: Je vais passer le livre au député de Grenville et il trouvera peut-être le témoignage en question.

Je dois dire que j'avais été induit à me livrer à certaines prévisions sur le sort réservé aux accusations portées contre le député de Richelieu, après avoir lu la preuve testimoniale établie devant le comité des comptes publics au sujet de l'accusation portée contre le député de Grenville. Ici, encore voici un membre de cette Chambre qui, alors qu'il exerçait son mandat, a cherché à obtenir une faveur du Gouvernement. Je dois admettre que le député de Grenville a soldé ce compte, quand il sut qu'il était dû, j'en conviens, quand les calfats se mirent à l'œuvre sur son propre bateau, l'honorable député a pu se tromper sur la question de savoir s'ils étaient encore à l'emploi de l'Etat.

M. REID (Grenville): Pardon, les deux calfats dont parle l'honorable député n'avaient jamais encore été à l'emploi de l'Etat. Ils furent amenés de Kingston où ils étaient employés par M. M. Davis & Fils. Ils furent engagés précisément pour le calfatage de trois bateaux, et dès qu'ils eurent terminé leur travail, ils furent congédiés et cessèrent d'être à l'emploi du département.

M. KYTE: Je dis simplement ce que je lis dans les témoignages. Cela a pu être une erreur de continuer à maintenir leurs noms sur la liste de paie du gouvernement.

M. REID (Grenville): Il n'ont jamais été sur la liste de paie du gouvernement pour calfater les bateaux de l'Etat avant d'avoir travaillé à mon bateau.

M. KYLE.